

PASSEPORT BIOMETRIQUE

M. Claude GUEANT, ministre de l'Intérieur, est assigné pour VOIE DE FAIT devant le tribunal de grande instance de Paris

Par arrêt en date du 26 octobre 2011, le Conseil d'Etat a annulé l'article 5 du décret 2008-426 du 30 avril 2008 « *en tant qu'il prévoit la collecte et la conservation des empreintes digitales ne figurant pas dans le composant électronique du passeport* ».

Le porte-parole du ministère de l'Intérieur avait fait savoir publiquement que le Gouvernement entendait respecter cette décision de justice insusceptible de recours. En conséquence, à partir du 1^{er} décembre 2011, la collecte des empreintes digitales surnuméraires devait cesser. Par ailleurs, en ce qui concerne les 6,3 millions de passeports biométriques en circulation, il était annoncé que le fichier serait « ouvert » et les empreintes digitales surnuméraires détruites.

Or, aucune circulaire en ce sens n'a été communiquée aux préfetures.

Plusieurs citoyens désirant voyager se sont vus **refuser la délivrance de leur passeport parce qu'il refusait de communiquer plus de deux empreintes digitales**. Il s'agit tout à la fois d'une violation de leur liberté et de venir et d'une violation flagrante de l'arrêt du Conseil d'Etat.

Devant le double langage du ministère de l'Intérieur, plusieurs citoyens ont saisi la justice pour faire cesser cette atteinte intolérable et illégale à leurs libertés fondamentales d'aller et de venir et de protéger leur vie privée.

L'affaire sera plaidée le 15 mai 2012 à 14h00 devant M. Jacques GONDRAN de ROBERT, vice-président du Tribunal de grande Instance de Paris.

A cette occasion, Didier CUJIVES, à l'initiative de la procédure devant le conseil d'Etat : « *Nous devons donner une leçon à Claude GUEANT. Dans notre république, l'Etat, s'il est un Etat de droit, doit respecter les décisions de justice qui le condamne. J'appelle les 6 millions de citoyens titulaires de passeports à se joindre à nous pour une grande ACTION COLLECTIVE CITOYENNE. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts. Et ensemble, nous pourrons ériger un rempart pour défendre les libertés publiques* ».

CONTACTS :

Didier CUJIVES
Mob. 06 08 26 57 60
didier.cujives@wanadoo.fr

Christophe LEGUEVAQUES **06 80 64 74 98**
cLé réseau d'avocats (Paris, Toulouse, Marseille, Bordeaux)
35, Bd Malesherbes 75008 Paris
cl@cle-avocats.com